

RESOLUTIONS ADOPTEES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2021,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2021,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2021 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter 51 200 000,000 Dinars à partir des réserves extraordinaires au 31/12/2013 en résultats reportés.

Ainsi, le solde du Report à nouveau avant affectation du résultat 2021 sera de 51 349 588,479 Dinars détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue à la source	Distribuables avec retenue à la source	Total
Report à Nouveau 2020		149,588.479	149,588.479
Réaffectation des réserves extraordinaires en Report à nouveau	51,200,000.000		51,200,000.000
Report à Nouveau avant affectation	51,200,000.000	149,588.479	51,349,588.479

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2021 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2021	163 145 124,297
REPORT A NOUVEAU 2020	51 349 588,479
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	214 494 712,776
RESERVES LEGALES	3 112 804,618
DIVIDENDES PROVENANT DES CAPITAUX PROPRES ANTERIEURS A 2013 A DISTRIBUER EN FRANCHISE DE RETENUE A LA SOURCE	51 200 000,000
DIVIDENDES PROVENANT DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2021	-
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	79 500 000,000
TOTAL	214 312 804,618
REPORT A NOUVEAU 2021	181 908,158

Les dividendes de l'exercice 2021 sont ainsi fixés à 0,800 Dinar par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 23 Mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté

par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

• Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUFIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de :

- La CTAMA ;
- M. MONDHER ROUROU, Administrateur Indépendant ;

Et la nomination de M. KAIS JOMAA: Administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;

Et ce pour un mandat de trois années (2022- 2023-2024) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- le groupement GEM & FINACO, représenté par Mr Abderazek GUEBSI et Mr Yahya ROUATBI
et
- le groupement CKT AUDIT ET CONSEIL & Cabinet Mohamed Amine CHARFEDDINE, représenté par Mr Khaled THABET et Mr Med Amine CHARFEDDINE.

en qualité de Co-Commissaires aux Comptes, devant certifier les états financiers individuels et consolidés de la BNA, pour les trois exercices 2022– 2023- 2024.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN COMPARE APRES REPARTITION DES BENEFICES EX 2021/2020

B I L A N

(unité : en 1000 DT)

	31.12.2021	31.12.2020	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	320 732	131 656	189 076	143,6
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	79 642	74 671	4 971	6,7
3- Créances sur la clientèle	12 844 794	11 924 838	919 956	7,7
<i>a- Comptes débiteurs</i>	<i>2 197 969</i>	<i>1 875 926</i>	<i>322 043</i>	<i>17,2</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	<i>10 175 260</i>	<i>9 576 312</i>	<i>598 948</i>	<i>6,3</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	<i>345 272</i>	<i>345 184</i>	<i>88</i>	<i>0,0</i>
<i>d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MD & 160MD</i>	<i>126 293</i>	<i>127 416</i>	<i>-1 123</i>	<i>-0,9</i>
4- Portefeuille-titres commercial	5 529	9 538	-4 009	-42,0
5- Portefeuille d'investissement	3 225 328	1 863 588	1 361 740	73,1
6- Valeurs immobilisées	147 868	143 167	4 701	3,3
7- Autres actifs	285 303	274 657	10 646	3,9
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	<i>113 499</i>	<i>109 477</i>	<i>4 022</i>	<i>3,7</i>
<i>b- Autres</i>	<i>171 804</i>	<i>165 180</i>	<i>6 624</i>	<i>4,0</i>
TOTAL ACTIF	16 909 196	14 422 115	2 487 081	17,2
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	2 216 896	1 943 568	273 328	14,1
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	1 584 996	825 754	759 242	91,9
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	9 858 300	8 777 935	1 080 365	12,3
<i>a- Dépôts à vue</i>	<i>2 893 114</i>	<i>2 735 294</i>	<i>157 820</i>	<i>5,8</i>
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	<i>6 965 186</i>	<i>6 042 641</i>	<i>922 545</i>	<i>15,3</i>
4- Emprunts et ressources spéciales	653 042	657 067	-4 025	-0,6
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	<i>320 772</i>	<i>326 163</i>	<i>-5 391</i>	<i>-1,7</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>c- Ressources spéciales</i>	<i>332 270</i>	<i>330 904</i>	<i>1 366</i>	<i>0,4</i>
5- Autres passifs	888 765	623 592	265 173	42,5
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	<i>29 222</i>	<i>24 936</i>	<i>4 286</i>	<i>17,2</i>
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	<i>320 993</i>	<i>209 101</i>	<i>111 892</i>	<i>53,5</i>
<i>c- Autres</i>	<i>538 550</i>	<i>389 555</i>	<i>148 995</i>	<i>38,2</i>
TOTAL PASSIF	15 201 999	12 827 916	2 374 083	18,5
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	320 000	320 000	0	0,0
2- Réserves	1 344 893	1 232 075	112 818	9,2
3- Actions propres	-976	-1 010	34	
4- Autres capitaux propres	43 098	43 098	0	0,0
5- Résultats reportés	182	36	146	405,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 707 197	1 594 199	112 998	7,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	16 909 196	14 422 115	2 487 081	17,2

